



ÉVÈNEMENT

Charte d'usage du logotype Ville de Redon



Plus d'infos sur
redon.fr





Sommaire

- 3** Introduction
- 4** La notion de partenariat
- 5** Le logotype
- 6** L'utilisation des logotypes
- 10** Les règles d'usage
- 12** Les exemples d'applications
- 13** Les interdictions
- 14** Obtenir le kit de communication



Introduction

Le logotype est un élément fondamental de l'identité visuelle de la Ville de Redon. Il incarne ses valeurs, son histoire, et sa mission, tout en assurant une reconnaissance immédiate et uniforme auprès de ses publics. Afin de préserver son intégrité et de garantir une utilisation cohérente sur tous les supports de communication, il est essentiel de suivre des directives claires et précises.

Cette charte a pour objectif de fournir les règles d'utilisation du logotype. Elle détaille les spécifications techniques, les contextes d'usage appropriés, ainsi que les interdictions, afin de maintenir une image de marque forte et homogène.

En respectant cette charte, chaque collaborateur et partenaire contribuent à renforcer l'impact visuel et la crédibilité de l'organisation.

Cette charte s'adresse à tous ceux qui sont amenés à utiliser le logotype dans leurs travaux, qu'il s'agisse de documents imprimés, de supports numériques, ou d'autres formes de communication.

Nous vous remercions de votre engagement à respecter ces directives, essentielles pour valoriser et protéger notre identité visuelle.



La notion de partenariat

Un partenariat se réfère à une collaboration entre la Ville de Redon et des associations, organismes, structures ou entreprises, visant à promouvoir des initiatives, événements, ou projets qui bénéficient aux usagers.

L'objectif de ces partenariats est de renforcer la visibilité des actions entreprises tout en maintenant une cohérence et une intégrité visuelle en utilisant le logotype de la ville.

Sont considérés comme partenaires, les organismes, structures, entreprises, associations pour lesquelles la Ville de Redon est amenée à prêter du matériel, mettre gracieusement une

salle à disposition ou encore avec lesquelles une convention définit les obligations de chacune des parties.

Dans ce cadre, les organisateurs ont l'obligation d'apposer le logotype de la Ville sur leurs supports de communication, en respectant la présente charte d'usage.

En dehors de ces cas, l'utilisation du logotype n'est pas obligatoire et est soumise à l'autorisation du service communication.



Le logotype



L'utilisation du logotype

Ces versions sont à utiliser si la version générique ne s'intègre pas convenablement. Elles sont principalement dédiées aux fonds noirs ou colorés et sur les photos.

- Sur fond spéciaux :





L'utilisation du logotype

- Sur fond uni foncé :



- Sur fond uni blanc :



- Sur fond uni coloré :





L'utilisation du logotype

- Sur une image avec des couleurs foncées :



Il conviendra d'utiliser la version avec cartouche blanche ou couleur blanche.

L'utilisation du logotype

- Sur une image avec des couleurs claires :



Il conviendra d'utiliser la version avec cartouche noire ou blanche.

Les règles d'usage

- Taille minimale

Pour préserver une bonne lisibilité du logotype, il ne doit pas être utilisé dans une trop petite taille. Sa taille minimale doit être de 20 x 17 mm.

- Zone de protection

La zone de protection autour du logo est destinée à protéger sa visibilité et sa lisibilité. Cette zone est proportionnelle à la largeur du logo.

Aucun élément graphique (logo, titre, objet, écriture, etc.) ne doit apparaître dans cette zone.



Exemple :

si la hauteur du logo est égale à 5 cm
alors x sera égal à 1 cm ($x=5/5$).



Les règles d'usage

- Validation

Toute utilisation du logotype de la Ville de Redon sur vos supports de communication devra faire l'objet d'une validation par le service communication.

Votre fichier devra être envoyé par mail à l'adresse communication@mairie-redon.fr

Exemples d'application

- Quand la Ville est **le seul partenaire** du projet :

Le logo sera précédé de la mention « Avec le soutien de : » ou « En partenariat avec : »



- Quand la Ville est **l'un des partenaires** du projet :

L'organisateur placera le logo de la Ville à sa convenance, en veillant à respecter la charte d'usage.





Les interdits

Le logotype doit être reproduit sans modification à partir des fichiers fournis par le service Communication.



Aucune rotation.



Aucune déformation.



Doit être utilisé dans son intégralité.



Aucun changement de couleur sans autorisation du service communication.
Si acceptation, le fichier Illustrator vous sera alors transmis.



Obtenir le kit de communication

Pour obtenir l'identité visuelle complète de la ville de Redon, vous pouvez :

- Télécharger le kit communication sur le site www.redon.fr, rubrique Vie associative puis Kit de communication
- Envoyer votre demande à communication@mairie-redon.fr



Service communication de la ville de Redon

communication@mairie-redon.fr
02 99 71 05 27

18 place Saint-Sauveur
35600 REDON



Plus d'infos sur
redon.fr



Vivre à Redon

